



# CARTE PASSERELLE

Sport scolaire / Sport en club

À destination des élèves de 6<sup>ème</sup>  
licenciés à l'UNSS

**3** SÉANCES  
PAR CLUBS  
GRATUITES\*

**RDV** SUR

[MONCLUBPRESDICHEZMOI.COM](http://MONCLUBPRESDICHEZMOI.COM)

pour retrouver les clubs référencés  
CARTE PASSERELLE

DURANT  
**TOUTE**  
L'ANNÉE SCOLAIRE



Plus d'informations sur  
[FRANCEOLYMPIQUE.COM](http://FRANCEOLYMPIQUE.COM)

\* dans la limite des places disponibles



**UNSS**  
Union Nationale  
du Sport Scolaire

Rappel de l'article L. 321-4 du Code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. »